



# COMMUNIQUÉ

## MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

La société M6 Métropole Télévision annonce que son document d'enregistrement universel 2020 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 24 mars 2021.

Ce document est disponible sur le site de la société à l'adresse [www.groupem6.fr](http://www.groupem6.fr) (Rubrique Finance - Information réglementée - Rapports) et sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Il est également tenu à disposition au siège social de la société, 89 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Les documents suivants sont intégrés dans le document d'enregistrement universel :

- le rapport financier annuel 2020 ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- le montant des honoraires des commissaires aux comptes ;
- les rapports des commissaires aux comptes ;
- l'avis du tiers indépendant sur les informations RSE ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions.

Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2021